Nom commercial: KRONES celerol FL 7214

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 04.01.2023 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 17.02.2020 Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

KRONES celerol FL 7214

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Lubrifiant

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH

Böhmerwaldstraße 5 93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020 e-mail +49 9401 70-3020 kic@kic-krones.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation à partir d'huiles synthétiques avec additifs.

Composants dangereux

١	1°	Dénomination de la	Dénomination de la substance					
				complémentaires				
		N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%			
		Index / REACH						
	1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine						

Nom commercial: KRONES celerol FL 7214

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 04.01.2023 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 17.02.2020 Région: FR

110-25-8	Acute Tox. 4; H332	<	2,50	% en
203-749-3	Skin Irrit. 2; H315			poids
-	Eye Dam. 1; H318			
01-2119488991-20	Aquatic Acute 1; H400			
	Aquatic Chronic 3; H412			

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Irritation de la peau; irritation des yeux

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Combattre un incendie important par un jet d'eau pulvérisé ou la mousse résistant à l'alcool.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Vapeurs/gaz toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Sol très glissant suite au déversement du produit.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 04.01.2023 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 17.02.2020 Région: FR

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les vapeurs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

	Taloalo Dite tatamono						
N°	Dénomination de la substance			N° CAS / C	E		
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur			
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine			110-25-8			
				203-749-3			
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	10	mg/kg/jour		
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	100	mg/kg/jour		
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,8	mg/m³		
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	18	mg/m³		
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,01	mg/m³		
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	18	mg/m³		

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE		
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-o	ctadecényl)glycine		110-25-8	
				203-749-3	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	5	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	92	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	5	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	50	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,1	mg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	9	mg/m³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	5	μg/m³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	9	mg/m³

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 04.01.2023 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 17.02.2020 Région: FR

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Туре	Valeur	
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)gl	ycine	110-25-8	
			203-749-3	
	Eau	eau douce	0,43	μg/L
	Eau	eau marine	0,043	μg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	4,3	μg/L
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	13	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié NBF

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide
Etat
liquide
Couleur
incolore
Odeur
caractéristique
рН
Donnée non disponible.
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition
Donnée non disponible.
Point de fusion/point de congélation
Donnée non disponible.
Température de décomposition

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 04.01.2023 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 17.02.2020 Région: FR

Point d'éclair	
Valeur	200 °C

Température d'inflammation

Donnée non disponible.

Inflammabilité

Donnée non disponible

Limites inférieure d'explosion

Donnée non disponible

Limites supérieure d'explosion

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité	
Valeur	0,85 g/cm ³
Température de référence	15 °C

Solubilité

Donnée non disponible.

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)						
N°	Dénomination de la substance	N°	CAS	N° CE			
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)gly	cine 110)-25-8	203-749-3			
log F	Pow	3,5	- 4,2				
Température de référence			20	°C			
concerne		pH 7					
Méthode		92/69/EEC, A.8					
		ECHA					

Viscosité cinématique

Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable à la température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; acides forts; solutions caustiques fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 04.01.2023 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 17.02.2020 Région: FR

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxi	Toxicité orale aiguë							
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE			
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)gly	cine	110-25-8		203-749-3			
DL5	0	>		5000	mg/kg de poids corporel			
Espe	èces	rat						
Méth	node	OECD 420						
Sou	rce	ECHA						

Toxicité dermale aiguë	
Donnée non disponible.	

Toxi	Toxicité aiguë par inhalation						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE		
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glyd	cine	110-25-8		203-749-3		
CL5	0	1,01	-	1,85	mg/l		
Durée d'exposition				4	h		
Etat d'agrégation		Poussière/Bro	uillard				
Espèces		rat					
Méthode		OCDE 403					
Soul	rce	ECHA					

Corr	Corrosion cutanée/irritation cutanée						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE			
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)gly	cine	110-25-8	203-749-3			
Espé	èces	lapin					
Méth	node	OCDE 404					
Sour	rce	ECHA					
Éval	uation	irritant					

Lési	Lésions oculaires graves/irritation oculaire						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE			
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glyd	cine	110-25-8	203-749-3			
Espe	èces	lapin					
Soul	rce	ECHA					
Éval	Évaluation						

Sen	Sensibilisation respiratoire ou cutanée						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE				
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glyd	cine 110-25-8	203-749-3				
Voie	d'exposition	Peau					
Espe	èces	cobaye					
Méth	node	OCDE 406					
Soul	rce	ECHA					
Éval	luation	non sensibilisant					

Muta	Mutagénicité sur les cellules germinales						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE				
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)gly	cine 110-25-8	203-749-3				
Туре	e d'examen	Bacterial Reverse Mutation Test					
Espe	èces	Salmonella typhimurium					
Méth	node	OECD 471					
Soul	rce	ECHA					
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification					
		ne sont pas remplis.					

Tox	Toxicité pour la reproduction						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE				
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine	110-25-8	203-749-3				

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 04.01.2023 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 17.02.2020 Région: FR

Espèces	rat
Méthode	OECD 421
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification
	ne sont pas remplis.

Cancérogénicité	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE					
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glyd	ycine 110-25-8 203-749-3					
Voie	d'exposition	par inhalation					
Espè	eces	rat					
Méthode		OECD 412					
Source		ECHA					
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification					
		ne sont pas remplis.					

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxi	Toxicité sur les poissons (aigüe)							
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE				
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)gly	cine 110-25-8		203-749-3				
CL5	0		9,3	mg/l				
Duré	ée d'exposition		96	h				
Espe	èces	Leuciscus idus						
Méth	node	440/2008/EC C.1.						
Soul	rce	ECHA						

Toxicité sur les poissons (chronique) Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité pour les daphnies (aigüe)							
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE				
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glyd	cine 110-25-8		203-749-3				
CE5	0		0,43	mg/l				
Duré	e d'exposition		48	h				
Espé	èces	Daphnia magna						
Méth	node	OCDE 202						
Sour	rce	ECHA						

Toxicité pour les daphnies (chronique) Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité pour les algues (aigüe)							
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE				
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glyd	cine 110-25-8		203-749-3				
CE5	0		6,3	mg/l				
Duré	e d'exposition		72	h				
Espèces		Desmodesmus subspicatus						

Nom commercial: KRONES celerol FL 7214

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 04.01.2023 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 17.02.2020 Région: FR

Méthode	440/2008/EC C.3.
Source	ECHA

Toxicité pour les algues (chronique) Donnée non disponible.

Toxi	cité sur bactéries					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)gly	cine	110-25-8		203-749-3	
CE5	0			1300	mg/l	
Dure	ée d'exposition			3	h	
Méth	node	OCDE 209				
Sou	rce	ECHA				

12.2 Persistance et dégradabilité

	orolotarios et aegradabilite				
Biodégradabilité					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glyd	cine 110-25-8		203-749-3	
Туре		biodégradabilité aérobie			
Vale	ur		85,2	%	
Duré	ée		28	jour(s)	
Méth	node	OCDE 301 B			
Soul	rce	ECHA			
Éval	uation	facilement biodégradable			

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)gly	cine 110-25-8		203-749-3	
log F	Pow	3,5	- 4,2		
Tem	pérature de référence		20	°C	
conc	cerne	pH 7			
Méthode		92/69/EEC, A.8			
Sour	rce	ECHA			

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial: KRONES celerol FL 7214

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 04.01.2023 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 17.02.2020 Région: FR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Nom commercial: KRONES celerol FL 7214

Version actuelle: 1.0.1, établi le: 04.01.2023 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 17.02.2020 Région: FR

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en viqueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760794